

L'an deux mille dix-neuf, le sept du mois de décembre à 11 h 30 le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Claude DABERT, Maire.  
La séance a été publique.

**Présents** : Mmes et MM. DABERT Jean-Claude, JACOB Chantal, PELISSIER Alain, PASTRE Annie, MALLET Philippe, DESSAIGNE Marc, FREITAS Manuel, PEGAS Paulo et BARROT Jean-François

**Absent excusé** : M. ANGLARET Pascal

Mme Annie PASTRE a été élu secrétaire de séance.

M. le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

### **CONCASSAGE DES PIERRES**

Afin de remplacer notre stock de pierres concassées que l'on a utilisé pour l'assainissement de la Rue du Terrail, le devis de l'entreprise VERDIER d'un montant de 9 200.00 € HT est accepté à l'unanimité. Le conseil municipal accepte le devis proposé par l'entreprise Joseph VERDIER pour un tonnage équivalent.

### **DEVIS FRANS BONHOMME**

Le conseil municipal accepte le devis de FRANS BONHOMME pour l'achat de tuyaux d'assainissement pour divers endroits de la commune, d'un montant de 1 328.00 € HT.

### **SUBVENTION CCAS**

Le virement de 3 000.00 € (trois mille euros) doit être fait au CCAS. Cela était prévu au BP 2019.

### **BUDGET ASSAINISSEMENT – LISTE DE NON VALEURS**

La trésorerie nous a fait parvenir une liste de non valeurs pour le budget assainissement à valider. Le montant est de : 327.29€ (trois cent vingt-sept euros et vingt-neuf centimes) pour 19 pièces.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Aucune

**Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.**

**Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.**

**La séance est levée à 12 heures 00 minute**